

# **DIALOGUE NATIONAL: DISCOURS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

**DAKAR, 28 MAI 2016**

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Madame la Présidente du Conseil économique, social et environnemental,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Monsieur le Médiateur de la République,

Monsieur le Président de la CENA,

Mesdames, Messieurs, Honorables Députés,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Economique, Social et  
Environnemental,

Mesdames, Messieurs les Présidents, Secrétaires Généraux ou Représentants de Partis  
Politiques, de Syndicats de travailleurs, des organisations Patronales, de la Société  
Civile,

Mesdames, Messieurs les autorités coutumières et religieuses,

Mesdames, Messieurs, honorables participants,

Mes chers compatriotes,

Je voudrais, au seuil de mon propos, vous remercier très vivement d'avoir répondu à  
mon appel, ce qui témoigne de l'intérêt que nous portons à notre pays et de notre  
commune volonté d'assurer son ancrage irréversible dans la modernité démocratique.

Au-delà de nos différences et de nos divergences, nous avons en commun le Sénégal,  
cette terre que nous ont léguée nos aïeux et que nous devons transmettre aux

générations futures dans de meilleures conditions.

Je suis animé quotidiennement par ce souci. C'est fort de cette conviction que j'ai soumis au peuple sénégalais le projet de révision constitutionnelle par le biais du référendum du 20 mars 2016.

Je saisis l'occasion pour réitérer mes sincères félicitations à l'ensemble des acteurs dont le comportement et l'esprit de responsabilité ont permis de conduire cet exercice démocratique dans la paix et la sérénité.

En démocratie, les compétitions politiques sont des moments importants dans la grande marche vers les hautes cimes de la performance démocratique.

Toutefois, le consensus est, également, une forme d'expression de la démocratie.

Il manifeste la volonté commune de renforcer ce qui nous est commun afin de mieux gérer notre diversité.

C'est l'essence même de la démocratie d'être un mouvement dynamique d'atténuation des différences, surtout lorsqu'il s'agit de construire les instruments de régulation et les règles du jeu du système politique.

En vérité, la démocratie implique, pour sa vitalité, le renforcement de ce qui nous unit pour davantage d'équilibre, d'harmonie et de stabilité.

C'est dans cet esprit qu'il faut comprendre toutes mes initiatives de dialogue, de concertation et de consultation depuis 2012 dans divers secteurs de la vie de la nation.

Je peux citer la Concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur, la Concertation nationale sur la Santé et l'Action sociale, les Assises de l'éducation nationale, la Conférence sur le dialogue social, les consultations citoyennes pour les réformes institutionnelles, les concertations autour de l'Acte 3 de la décentralisation, le processus inclusif autour de la Réforme du foncier et, récemment, le Forum sur l'administration.

Ce sont autant de moments cruciaux qui illustrent ma volonté de partage afin que les décisions reflètent réellement les intérêts de notre pays.

C'est donc dire que le dialogue, la concertation et l'inclusion sont au cœur de ma conception de la Gouvernance.

Je considère, en effet, que la compétition démocratique pour l'accès au pouvoir n'est pas incompatible avec la concertation, entre les forces vives de la nation, sur les questions majeures de la vie de notre cher Sénégal.

A cet égard, je m'inscris dans la tradition de notre peuple dont le génie a toujours permis de trouver les ressorts pour construire des convergences fortes autour de notre pacte social sur la base de la confiance mutuelle.

Vous vous en rappelez, j'avais déclaré qu'il était nécessaire, au sortir du référendum, de mener des concertations pour parvenir à un consensus sur la mise en œuvre des réformes constitutionnelles adoptées par le peuple souverain.

Les dispositions contenues dans le projet adopté évoquent de grandes orientations. A présent, nous devons convenir des modalités de leur déclinaison dans la réalité de nos institutions et de nos pratiques politiques.

Mes chers compatriotes,

La révision constitutionnelle apporte davantage de sécurité à notre régime politique, en le mettant à l'abri des changements en fonction des intérêts partisans. Elle renforce et élargit, également, les droits des citoyens.

L'impact de la dernière réforme sur l'arsenal juridique de notre pays est considérable : une dizaine de titres et une vingtaine d'articles de la Constitution ont été amendés. Il s'y ajoute le nombre important de textes législatifs qui doivent être pris.

L'adoption desdits textes doit être programmée en tenant compte des contraintes de l'agenda républicain et du rythme de mise en œuvre des autres réformes que j'ai déjà engagées.

Il s'agit de l'Acte III de la décentralisation, de la réforme foncière, de la réforme de l'Administration, de la promotion de la transparence dans l'exploitation des ressources naturelles en général, des ressources minières, gazières et pétrolières en particulier.

C'est pourquoi, la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle constitue, à mes yeux, une opportunité historique offerte aux forces politiques et sociales de notre pays de communier pour s'entendre sur la matérialisation de la volonté exprimée par le peuple sénégalais.

Mes chers compatriotes,

Certaines innovations de la Constitution sont d'application immédiate tandis que d'autres nécessitent l'adoption de textes législatifs complémentaires.

A cet égard, il convient de diligenter l'adoption, par l'Assemblée nationale, des textes relatifs au Haut conseil des collectivités territoriales et au Conseil constitutionnel.

La mise en place du Haut Conseil des collectivités territoriales traduit mon ambition de compléter notre architecture de gouvernance territoriale.

Siège de la démocratie participative, cette institution dont la mission est de donner un avis motivé sur les politiques de décentralisation et d'aménagement du territoire, sera composée de membres, en majorité, élus au suffrage indirect et, de membres cooptés en raison de leur compétence.

En dehors des textes relatifs à ces institutions créées par la Constitution, j'ai décidé de soumettre à la concertation tous les autres textes qui doivent être modifiés ou adoptés à la lumière de la réforme constitutionnelle.

En effet, cinq points, au moins, nécessitent, des convergences voire le consensus le plus large pour les traduire en règles partagées et acceptées par tous.

A ce propos :

1. Nous devons procéder à la modification de la loi de 1981 sur les partis politiques ou adopter une nouvelle loi pour consacrer le projet de modernisation du système sénégalais de partis politiques.

2. Nous devons modifier le Code électoral pour tirer les conséquences de la participation des candidats indépendants à tous les types d'élection, mais aussi pour définir les modalités de l'élection des députés de l'extérieur.

3. Nous devons, également, avoir une législation sur le statut de l'opposition et de son Chef ainsi que le financement public des partis ou coalitions de partis politiques qui sont des préoccupations récurrentes de la démocratie sénégalaise.

4. L'Assemblée nationale doit adopter un nouveau Règlement intérieur qui sera désormais une loi organique et qui intégrera les innovations résultant de la réforme constitutionnelle. Je recommande fortement des échanges entre majorité et minorité parlementaires pour aboutir à un Règlement intérieur consensuel.

5. Il importe, aussi, de revoir la loi portant Code général des collectivités locales et les textes relatifs à la déconcentration. En effet, le Code précité deviendra, désormais, un Code général des collectivités territoriales incluant les principes de la phase II de l'Acte III de la décentralisation qui consacre un nouveau système de financement des collectivités territoriales et l'avènement des pôles territoires.

A cette liste de textes portant sur la gouvernance politique et administrative, il faut ajouter d'autres relatifs à la gouvernance économique et aux droits économiques et sociaux des populations sur lesquels la concertation est tout aussi importante.

Le renforcement des droits des citoyens par la réforme constitutionnelle - droits à un environnement sain, sur leur patrimoine foncier, sur les ressources naturelles - doit trouver sa traduction dans les lois de notre pays. Une telle innovation, dans notre dispositif constitutionnel, est d'autant plus impérative que notre pays est désormais crédité de conséquentes ressources minières, pétrolières et gazières.

En effet, je suis heureux de vous dire que trois importantes découvertes ont été mises en évidence dans ce domaine :

- du pétrole dans le bloc de Sangomar Offshore Profond pour des estimations de l'ordre de 385 millions de barils avec un brut de haute qualité à 32° API ;
- du gaz naturel de classe mondiale à la frontière avec la Mauritanie dans le bloc Saint-Louis Offshore Profond ; les premières réserves sont estimées à 450 milliards de m<sup>3</sup> ;
- un deuxième gisement de gaz naturel découvert durant le mois de mai dans le bloc Cayar Offshore Profond avec des réserves d'au moins 140 milliards de m<sup>3</sup>.

Mes chers compatriotes,

J'ai instruit le gouvernement d'organiser, sous la supervision du Premier ministre et la conduite du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, la concertation avec les partis politiques et la société civile en vue de définir, de manière consensuelle, le contenu des lois relatives aux questions citées plus haut. Je veux que ces textes, fruit de la Concertation, soient, par la suite, adoptés par l'Assemblée nationale.

Dans la même dynamique, je veux que le dialogue et la concertation se poursuivent, selon des formats inclusifs appropriés, avec les acteurs indiqués, toujours sous la supervision du Premier ministre et la conduite des ministres concernés sur des thématiques nationales prioritaires, en l'occurrence:

- l'adoption future du Code général des collectivités territoriales et des textes relatifs à la déconcentration qui va inaugurer l'entrée en vigueur de la phase II de l'Acte III de la décentralisation ;
- la nouvelle législation foncière qui sera retenue après analyse des travaux de la CNRF ;
- et les réformes des codes de l'environnement, minier et pétrolier dans le but de garantir l'exploitation de nos ressources naturelles dans la transparence et l'intérêt des populations.

Mes chers compatriotes,

J'ai donc souhaité engager un dialogue national inclusif pour discuter avec toutes les forces vives sur les questions majeures qui interpellent notre pays. Je peux, dans ce cadre, parler de l'éducation qui est un sujet du temps présent mais également et surtout une question d'avenir. Elle nous engage, j'allais dire qu'elle nous oblige vis-à-vis de nos enfants et des générations futures.

Comme la plupart d'entre nous ici présents, je suis un produit de l'école publique sénégalaise, symbole de l'égalité des chances. Cette école et ses enseignants, qui nous ont tout donné, qui ont tant fait pour notre épanouissement, souffre d'un malaise certain. Elle peine, nous le savons, à trouver des solutions durables de sortie de crise malgré les dépenses publiques élevées qui lui sont consacrées.

Je veux replacer l'Ecole au cœur de la République, comme lieu de transmission du savoir et comme espace de construction de la citoyenneté pour permettre à nos enfants d'accéder à toutes les dimensions de la vie.

C'est pourquoi, je souhaite asseoir, à travers nos concertations, un consensus national durable sur l'Ecole sénégalaise et conclure avec tous ses acteurs un pacte de stabilité.

Au même titre que l'Ecole, notre dialogue, sans doute dans un autre cadre, doit accorder une place de choix à la santé pour parvenir, dans ce secteur également, à un pacte de stabilité qui garantira la paix sociale dans nos structures sanitaires.

C'est dans la même veine que je lance un appel au secteur privé national pour construire ensemble de nouvelles efficacités économiques qui vont renforcer l'implication de nos entreprises dans le développement économique et dans la création d'emplois pour résorber le chômage des jeunes.

Afin de permettre à nos entreprises de s'insérer dans un environnement économique mondial de plus en plus concurrentiel, je tiens à exprimer aux acteurs économiques ma disponibilité à entreprendre, avec eux, les réformes nécessaires pour passer à un secteur productif moderne et favoriser l'insertion souveraine de notre pays dans l'économie globale.

Sur le plan sécuritaire, notre pays doit s'ajuster pour se donner les moyens de lutter avec plus d'efficacité contre le terrorisme. Il va sans dire que notre pays a besoin d'un consensus le plus large possible pour assurer la prise en charge prioritaire de la sécurité de nos concitoyens.

C'est également au moyen d'un consensus national que nous poserons les premiers jalons d'une paix définitive en Casamance qui va permettre de transformer cette région naturelle en un véritable pôle de développement au moyen de stratégies de développement local et de projets facteurs d'intégration régionale avec les pays voisins.

Dans cette perspective, je vais bientôt lancer un nouveau programme d'urgence pour la modernisation des axes frontaliers dénommé PUMA, dont l'objectif, au-delà de l'aspect sécuritaire, est de contribuer à renforcer la présence de l'Etat, à travers des infrastructures sociales de base, au niveau de nos zones frontalières.

Mes chers compatriotes

Pour conclure mon propos, je voudrais saluer et remercier très sincèrement les autorités religieuses de toutes confessions qui ont bien voulu répondre à mon invitation. Ce que ces autorités nous apportent est précieux, c'est à la fois leur caution morale et leurs prières.

Il nous faut regarder résolument vers l'avenir et assumer l'impératif de laisser aux générations futures le Sénégal de notre rêve, un Sénégal où chacun pourra trouver les moyens de vivre décemment et dignement.

Pour ma part, et j'y convie toutes les forces vives de notre pays, cette ambition reste intacte.

Ensemble, nous pouvons relever tous les défis et assurer à notre cher Sénégal une place de choix dans le concert des grandes nations.

Je vous remercie de votre aimable attention.